

Comité de la prévention et de la précaution

ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

Date de création

Le Comité de la prévention et de la précaution a été créé par le ministre de l'Environnement (arrêté du 30 juillet 1996).

Composition

Elle est fixée par décision du ministre de l'Environnement (décision du 8 août 1996 nommant les personnalités scientifiques reconnues dans le domaine de l'environnement et de la santé, notamment dans les disciplines telles que l'épidémiologie, la toxicologie, la santé publique, le droit).

Président

Professeur Alain Grimfeld (Hôpital Trousseau)

Membres

D^r Denis Bard (IPSN), M. Paul-Henry Bourrelier (conseil général des Mines), P^r Jean Cros (CNRS), D^r William Dab (EDF/GDF), M^{me} Françoise Decloitre (CNERNA), P^r Bernard Festy (APPA), P^r Jacques Fontan (CNRS), M. Claude Gilbert (CNRS), P^r Jean-Marie Haguenoer (Faculté de pharmacie de Lille), M. Denis Hémon (Inserm U170), D^r Daniel Kipman (Fédération française de psychiatrie), P^r Martine Remond-Gouillou, (Université de Paris I Panthéon-Sorbonne), P^r Alfred Spira (Inserm U292), M. Jacques Varet, (BRGM/SGN), M^{me} Paule Vasseur (Université de Metz), D^r Denis Zmirou (Faculté de médecine de Grenoble).

Organisation

Le secrétariat permanent du Comité de la prévention et de la précaution est assuré par le service de la Recherche et des Affaires économiques (SRAE) de la direction générale de l'Administration et du Développement du ministère de l'Environnement (DGAD).

Un règlement intérieur, validé par les membres, fixe l'organisation du Comité de la prévention et de la précaution.

Le Comité émet des avis et des recommandations, soit à la demande du ministre en charge de l'Environnement, soit par auto-saisine. Il se réunit en séance plénière, en faisant appel à des experts, notamment en situation d'urgence.

Missions

Le Comité de la prévention et de la précaution a une triple mission. Il est chargé :

- de contribuer à mieux fonder les politiques du ministère de l'Environnement sur les principes de prévention et de précaution ;
- d'exercer une fonction de veille, d'alerte sur l'ensemble des questions d'environnement susceptibles d'avoir des

incidences sur la santé humaine et d'expertise dans l'évaluation des risques liés à l'environnement sur la santé ;

- de faire le lien entre, d'une part, les actions de recherche et la connaissance scientifique et, d'autre part, l'action réglementaire.

Son champ de compétence porte sur la mise en œuvre du principe de précaution à pro-

pos des effets sur la santé, des perturbations de l'environnement notamment en ce qui concerne la qualité de l'air, de l'eau, des sols, des rayonnements, du bruit et des substances chimiques et biologiques. Le Comité de la prévention et de la précaution prend appui sur l'ensemble des instances publiques compétentes.

Travaux du Comité

Recommandations émises par le Comité de la prévention et de la précaution

Depuis sa séance inaugurale du 5 septembre 1996, le Comité a rendu ses recommandations sur plusieurs thèmes :

Particules fines dans l'atmosphère (1^{er} juin 1997) (en particulier celles liées au diesel) : équipement des réseaux de mesure de la pollution atmosphérique pour mieux tenir compte des préoccupations de santé humaine ;

Radon (1^{er} juin 1997) : stratégies de gestion du risque à préconiser afin de préserver au mieux la santé des populations ;

Dioxines (3 avril 1998) : fondements scientifiques des effets sur la santé et mesures de prévention à préconiser quant à la limitation des émissions liées à l'incinération des déchets ;

Nitrates (8 juin 1998) : opportunité de révision de la concentration maximale admissible de 50 mg/l pour les nitrates dans l'eau destinée à la consommation humaine.

Le Comité assure la diffusion de ses avis et recommandations, lesquels se trouvent sur le site internet du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement :

www.environnement.gouv.fr/

Coordonnées

Comité de la prévention et de la précaution, Secrétariat permanent
Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
20, avenue de Ségur 75302 Paris 07 SP
Téléphone : 01 42 19 17 74. Télécopie : 01 42 19 17 71
Mél. : catherine.courvalin@environnement.gouv.fr

Travaux en cours

Depuis juillet 1997, l'avis du Comité a été également sollicité sur les sujets suivants :

- les risques pour la santé humaine liés à l'exposition aux différents types **d'éthers de glycol**. Devant l'importance de l'usage domestique et professionnel de ces produits et l'accumulation de données scientifiques sur le sujet, il a été recommandé qu'une synthèse des connaissances soit effectuée sous la forme d'une **expertise collective** qui sera réalisée à partir de septembre 1998 par le service *ad hoc* de l'Inserm. À cette demande d'expertise s'est joint le ministère en chargé du Travail et de la Santé.

- les risques liés à la dissémination des **organismes génétiquement modifiés (OGM)**. Cette saisine a donné lieu à un avis recueilli auprès d'un panel d'experts dans le domaine, par les membres du Comité de la prévention et de la précaution lors de sa séance du 5 septembre 1997.

- le rapport de l'Académie des sciences sur les **sols pollués**.

- le **programme de recherche en environnement et santé** soutenu par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement avec la présentation des différents projets soutenus financièrement suite aux appels à proposition de recherche lancés en 1996, 1997 et 1998.